

## **Déclaration conjointe de victimes de la torture Soutien à un traité contre le commerce des instruments de torture**

**Nous, victimes de la torture à travers le monde, nous unissons pour demander à la communauté internationale de prendre immédiatement des mesures afin de stopper la production, la vente, le commerce et l'utilisation non réglementés à l'échelle mondiale des instruments de torture. Nous soutenons résolument le projet de traité contre le commerce des instruments de torture. Nous soutenons également toutes les initiatives bilatérales visant à restreindre la pratique de la torture, et à assurer le respect des droits humains de manière générale, dans le cadre de l'assistance militaire et de la coopération en matière de sécurité entre les pays.**

Même conjointement, l'actuel système international de protection des droits humains, les mécanismes régionaux chargés de cette protection et les contrôles mis en place par les États individuellement ne suffisent pas pour faire face à la production, à la vente et au commerce d'équipements que des agent·e·s des États et d'autres individus utilisent pour commettre des actes de torture. Faute de règles claires, contraignantes et applicables portant de façon spécifique sur le commerce des instruments de torture, ces instruments sont très facilement disponibles pour celles et ceux qui sont susceptibles de se livrer à de telles pratiques. Nous avons, comme d'autres personnes, subi les conséquences de cette situation. C'est pourquoi il est extrêmement important de parvenir à un traité contre le commerce des instruments de torture.

**À tous les gouvernements, acteurs du secteur privé et autres parties concernées : veuillez plaider en faveur d'un traité contre le commerce des instruments de torture, comprenant notamment des mécanismes de surveillance, de mise en œuvre et de reddition de comptes pour les personnes participant à de tels agissements.**

La torture vise à briser le corps, le mental et l'esprit d'un être humain : nous sommes durablement marqués physiquement et psychologiquement par ces actes de cruauté. Les instruments utilisés pour l'infliger ne doivent plus être librement produits, vendus et commercialisés en toute impunité. Personne ne devrait subir les souffrances que nous avons endurées. Ce que l'on nous a fait a aussi atteint nos familles et nos communautés, notamment parce que celles et ceux qui nous torturent s'en prennent souvent aussi à elles. La crainte que nous ressentons pour nos proches fait partie des effets méconnus de la torture qui sont extrêmement traumatisants. Le traumatisme que produit la torture passe de génération en génération.

Certain·e·s d'entre nous ont été torturés avec des équipements qu'un traité contre le commerce des instruments de torture aurait interdits ou réglementés. Nous avons tous et toutes été torturés parce que de trop nombreuses personnes ne se sont pas préoccupées de ces agissements barbares. La communauté internationale doit faire davantage pour empêcher la torture dans la pratique.

**Seul un traité contre le commerce des instruments de torture permettra de limiter le recours à la torture à travers le monde. La communauté internationale doit immédiatement et de façon concertée prendre des mesures pour garantir la sécurité et la protection de toutes les personnes susceptibles d'être soumises à la torture.**

Le chemin de la guérison est long et ardu pour les victimes de la torture. L'espoir peut changer la donne, en particulier dans les moments les plus difficiles, mais il est aussi très facile de perdre espoir. Le fait de savoir que des gens puissants partout dans le monde luttent pour mettre fin à la torture nous donne de l'espoir.

Nous avons bien conscience du fait que la voie menant à un monde libéré de la torture est ardue, mais cet objectif n'est en rien impossible. Il nécessite que la communauté mondiale, tout particulièrement celles et ceux qui détiennent le pouvoir, en ait la volonté politique et agisse de façon déterminée, courageuse et moralement responsable. Il nécessite également de multiplier les actions de plaidoyer, en y incorporant les témoignages et d'autres informations provenant des victimes, afin d'éduquer le public, en particulier les personnes susceptibles d'être soumises à la torture, ainsi que les décideurs et décideuses politiques au sujet des liens entre la pratique de la torture et le commerce mondial non réglementé des instruments de torture.

Nous exhortons les parties concernées confrontées à des défis lorsqu'il leur faut choisir de soutenir ou non un traité contre le commerce des instruments de torture à ne pas oublier que cette décision concerne la vie des gens : elle nous concerne nous, ainsi que les gens comme nous porteurs de droits inaliénables. Les personnes bienveillantes ne doivent pas garder le silence face à la torture.

**Si un traité contre le commerce des instruments de torture permet d'éviter ne serait-ce qu'à une seule personne d'échapper aux horreurs que nous avons subies, cela justifie alors amplement tous les efforts qu'il faut déployer pour atteindre cet objectif. Celles et ceux qui dirigent le monde ont les moyens d'y parvenir s'ils y sont déterminés, et des vies pourront alors être sauvées.**